



## COMPTE-RENDU

### Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio » du 12 mars 2019 à Candillargues

#### Mise en œuvre du DOCOB année 2018 et perspectives 2019

1) Discours introductifs .....	3
2) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2018 .....	3
3) Perspectives 2019 .....	6
4) Questions diverses .....	7
5) Annexe I – Modification de la composition du COFIL des sites « Etang de Mauguio » .....	9

#### **Le diaporama, support des présentations est disponible au lien ci-après :**

[http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Biodiversite/N2000/2019\\_03\\_12\\_diaporama\\_cofilN2000.pdf](http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Biodiversite/N2000/2019_03_12_diaporama_cofilN2000.pdf)

#### **Liste des participants (28)**

##### **Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements**

Montpellier Méditerranée Métropole	Non représentée
Communauté d'agglomération du Pays de l'Or	Représentée par Mme DUCHESNE Claude
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Représentée par M. SANGUINEDE Fabien
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONESTIER Alain et M. MONTIEL Roger
Commune de la Grande-Motte	Non représentée, excusée
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René, Président du COFIL Natura 2000
Commune de Lunel	Non représentée
Commune de Lunel-Viel	Non représentée
Commune de Marsillargues	Non représentée
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Commune de Mudaison	Représentée par Mme DUCHESNE Claude
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Non représentée
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démostriction du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. AUGUSTE René
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Non représenté
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté

### **Collège des usagers**

ASA de Marsillargues	Non représentée
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par Mme COMBARNOUS Christine
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président et M. LEYDIER Jean-Luc
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Non représentée
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Non représentée
Association Méridionalis	Non représentée
Association" Grande-Motte Environnement "	Représentée par Mme GUINEBAULT Corine et Mme NADER Sabine
SudExpé	Non représenté
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Non représentée
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Non représenté
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Représenté par M. JULLIAN Rémi
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Représentée par M. TERNAT Raymond
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Non représenté

### **Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
DDTM de l'Hérault	Représentée par Mme LEENHARDT Valérie
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée.
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée
DREAL Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
IFREMER	Non représenté
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Non représenté
Préfecture de l'Hérault	Représentée par Mme LEENHARDT Valérie

### **Experts**

CRAMM Patrice	Absent
LAURET Michel	Absent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

### **Autres participants**

CASES Ludovic	Symbo
COULON Florian	Communauté d'agglomération Pays de l'Or
GHIOTTI Stéphane	CNRS/Université Paul Valéry
DONNAT Jean-marc	Symbo
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, Symbo
MAJUREL Rodolphe	Département de l'Hérault
MARTIN Eric	SIATEO
RASCOL Patrice	Association de chasse de Marsillargues
THELIER Pierre	Symbo
VAZZOLER Nathalie	Symbo
BENDINELLI Patricia	Port de Carnon
DESCAMP Clarisse	Port de Carnon
GRITTI Virginie	Port de Carnon

## 1) Discours introductifs

M. MONESTIER, Maire de Candillargues, ouvre la séance en remerciant les participants de leur venue pour cette séance annuelle du Comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio » et cède la parole à M. BARRAL, Président du Symbo.

M. BARRAL remercie la Commune de Candillargues pour son accueil. Avec plus d'1 million d'euros engagés depuis 2009, la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », à laquelle s'ajoutent celles des plans de gestion des marais (communaux, conservatoire du Littoral), contribue à la préservation de la biodiversité et des zones humides de notre territoire. Ces démarches ciblées localement sont complémentaires à la nécessaire action publique à mener à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'étang de l'Or au travers du Contrat de bassin (2015-2019). Après un bilan à mi-parcours, la phase 2 du Contrat (2018-2019) se poursuit pour un montant de près de 28M€ d'investissement.

D'importants projets se concrétisent : comme les travaux de restauration de la Viredonne & Dardaillons qui s'achèvent, le début de la mise en œuvre du programme d'actions pour la prévention des inondations, ou encore la finalisation d'une étude d'envergure sur l'étang de l'Or pour mieux comprendre son fonctionnement hydrodynamique.

Il cède la parole à M. CHALOT, Président du COPIL des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio ».

M. CHALOT rappelle que l'année 2017 a été marquée par les événements organisés autour des 10 ans de Natura 2000 sur l'étang de l'Or. En 2018, c'est l'investissement de tous pour faire vivre localement la démarche Natura 2000 et sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la conservation de la biodiversité qui est salué par la Commission européenne au travers des prix européens Natura 2000. Que tous ceux qui ont participé au projet d'exposition scolaire, de près comme de loin, en soient ici remerciés.

Comme l'an passé, l'objet de cette séance est de présenter un bilan de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur l'année 2018 avec des focus sur quelques actions portée par les uns et les autres. Les perspectives 2019, en particulier concernant la mise à jour du DOCOB, seront ensuite présentées.

Il cède la parole à Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au Symbo.

## 2) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2018

Cf. diaporama annexé

### Animation et mise en œuvre du DOCOB année 2018

Mme LE POMMELET rappelle que l'animation du DOCOB est co financée par le Ministère de l'Ecologie et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail de la chargée de mission Natura 2000 plus du temps de travail de L. CASES pour le suivi des roselières.

Mme LE POMMELET poursuit en déclinant le temps de travail passé en 2018 pour les différentes missions relevant de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (3 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (29.5 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (29 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (10.5 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (5 % temps d'animation)
6. Suivi des roselières (23 % temps d'animation)

Le détail des réalisations et des résultats est présenté dans le rapport d'activités qui est disponible sur le site Internet du Symbo :

[http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Biodiversite/N2000/rapport\\_activites\\_ETMA-2018.pdf](http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Biodiversite/N2000/rapport_activites_ETMA-2018.pdf).

Concernant la contractualisation en Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aucun engagement n'est à noter pour 2018 car l'enjeu « Biodiversité » n'était pas éligible aux MAEC en raison d'un manque de financement au niveau régional (la priorité a été donnée aux mesures à enjeu « EAU » en particulier sur les secteurs de captages). Actuellement, 11 exploitants sont sous engagement MAEC, lequel prend fin en mai 2020. Il n'existe aucune visibilité pour la suite, en particulier sur un renouvellement ou non des dispositifs des MAEC dans la prochaine programmation FEADER.

Concernant les contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers :

- Un contrat a été réalisé en 2018, concernant la restauration hydraulique (curage raisonnée et restauration de martelière) du Canal de l'Or et du secteur des Fanguières, porté par Pays de l'Or Agglomération ;
- Les travaux d'un second contrat signé en 2017 ont été reportés ; ils concernent la restauration hydrologique du marais de Plagnol (maître d'ouvrage Pays de l'Or Agglomération) ;
- Non mentionné dans le diaporama (oubli), les travaux d'un contrat Natura 2000 monté en 2018 et visant à restaurer des îlots de nidification sur le secteur du Grand Bastit ont été menés cette même année par Pays de l'Or Agglomération ;
- Enfin, un projet de Contrat sur la roselière communale de Saint-Nazaire-de-Pézan visant à diversifier ce milieu pour augmenter les capacités d'accueil vis-à-vis des oiseaux d'intérêt communautaire » a été étudié et a fait l'objet d'une expertise par le CEN L-R. Dans la perspective de l'application de la GEMAPI sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lunel, il a été finalement choisi de reporter ce Contrat afin d'établir au préalable un véritable plan de gestion de ces zones humides sur le Lunellois.

Sur le volet communication –sensibilisation, le fait marquant de l'année 2018 a été la sélection du projet scolaire « Natura 2000 et l'étang de l'Or – l'Expo conçue par et pour les enfants » aux grands prix européens Natura 2000 par la Commission européenne. Dans le cadre du prix des citoyens, soumis au vote en ligne, le Symbo mais également l'ensemble des collectivités du territoire, département, intercommunalités, communes, et les autres partenaires (établissements scolaires, services de l'Etat, associations, fédérations de chasse, etc.) ont joué le jeu, en relayant l'appel au vote en faveur du projet. Potentiellement 500 000 personnes ont été touchées via les médias locaux, les réseaux sociaux (twitter, facebook) et le mailing dans le cadre de cet appel au vote. Au final, le projet n'aura pas remporté le prix dans la catégorie « Communication » et concernant le prix des citoyens, il se positionne 5<sup>e</sup>/25 avec 3 164 votes. A noter que la plupart des projets représentés aux prix européens étaient des gros projets de type LIFE+...

L'exposition a été déployée sur l'année 2018 dans différents établissements scolaires ou publics, environ 21 000 personnes l'ont vue dont 1500 élèves.

Mme LE POMMELET informe le COPIL qu'en ce début d'année 2019, le Ministère a relancé les prix Natura 2000 français. Le Symbo, avec l'accord du Président du COPIL, a soumis le projet d'exposition scolaire à ce concours. Les résultats seront dévoilés en mai 2019.

#### Zoom sur quelques actions non contractuelles

- *Etude sur le fonctionnement hydrodynamique de l'étang de l'Or/hiéarchisation des apports de matière (Symbo)*

Mme LE POMMELET rappelle brièvement les objectifs de cette étude et son état d'avancement. L'étude doit s'achever dans le premier semestre 2019. D'ores et déjà, il en ressort certains résultats intéressants, concernant les échanges avec les différents tributaires sud de l'étang (les échanges les plus importants en termes de volumes se font au niveau de la passe du Moutas et non du grau de Carnon), les apports d'azote et de phosphore (majoritairement par le Canal de Lunel) ou encore les flux de sel. A l'issue de cette étude, un important travail pour valoriser tous les résultats sera à mener.



- *Suivi pluriannuel de la population de Cistude d'Europe (Symbo) présenté par Ludovic Cases*

M. CASES présente les principaux résultats de ce suivi mené sur 5 ans sur 3 sites différents. Les analyses statistiques illustrent une chute des effectifs sur certains secteurs, en particulier à Candillargues. Il explique que cela ne signifie pas que les individus sont morts mais qu'ils ont probablement quitté le site.

M. MONTIEL s'interroge sur les raisons de ces baisses d'effectifs.

M. CASES répond qu'une des hypothèses serait l'augmentation de l'attractivité de secteurs voisins en raison de travaux de gestion hydraulique qui ont été menés par Pays de l'Or Agglomération. Mais globalement, quel que soit le site étudié, les taux de survie révélés par les statistiques sont plus bas qu'attendus, ainsi que les taux de séniorité, ce qui suggère un fort recrutement (arrivée de nouveaux individus). De plus, les effectifs demeurent importants sur certains sites (Tartuguière – Lansargues) avec des immatures régulièrement capturés. Faibles survies et forts recrutements sur une espèce longévive dans un système comme celui de l'étang de l'Or suggère donc une très forte ouverture des noyaux de population (échanges nombreux).

Il fait part de sa déception, liée à l'impossibilité vu ce contexte, d'estimer de façon fiable la taille de la population sur le pourtour de l'étang de l'Or.

M. MONTIEL dit qu'il faut procéder autrement.

M. CHALOT ajoute qu'il faudrait travailler la répartition de l'espèce plutôt que sur les aspects quantitatifs.

M. CASES acquiesce, en précisant que l'enjeu aujourd'hui est bien de comprendre comment cette espèce utilise l'espace. En 2019, des stagiaires viendront en appui pour déterminer un protocole de suivi qui permettrait de mieux comprendre cette utilisation de l'espace, et découvrir de nouveaux secteurs fréquentés.

M. MAJUREL, en réponse à une remarque d'un participant proposant de les équiper de balise, souligne la difficulté de ce genre d'opérations. Expérimentée sur le site de Tartuguière, ils ont récupéré 2 individus sur 6 équipés. De plus, ce genre d'opération est onéreux.

M. BARRAL demande s'il y a toujours des tortues exotiques, et si elles sont toujours amenés au centre à Vergèze.

M. CASES répond par l'affirmative. La 300<sup>e</sup> tortue exotique vient d'être récemment capturée.

Pour M. JULLIAN, il n'y a pas de déception à avoir, même si l'objectif de l'étude n'a pas été complètement atteint, à savoir estimer la taille de la population, car les résultats présentés sont encourageants. Ils montrent que de nombreux secteurs semblent favorables à l'espèce et que la population est dynamique.
- *Suivi des colonies de laro-limicoles (pays de l'Or Agglomération) présenté par Florian Coulon*

M. COULON commente rapidement les chiffres présentés. Il souligne la présence massive de la mouette mélanocéphale avec plus de 4 000 couples, pratiquement tous les individus de la façade méditerranéenne française. D'autres espèces, comme la sterne Hansel et le goéland rائلeur étaient également bien représentées. Une fois de plus, le grand Bastit a été le premier site de reproduction des laro-limicoles sur la façade méditerranéenne française.

Mme LE POMMELET ajoute qu'en 2018, une autre espèce a fait son retour, la glaréole à colliers. Quelques couples reproducteurs ont été observés, ce qui n'était pas arrivé depuis 2011.
- *Gestion d'un site de compensation sur la plaine de Marsillargues (Département de l'Hérault) présenté par Rémi Jullian*

M. JULLIAN rappelle le contexte (mesures compensatoires en lien avec le doublement de la RD61) de la mise en œuvre des actions de restauration et de gestion, principalement en faveur de trois espèces : la nivéole d'été, la Diane et l'Outarde canepetière.

L'accent est mis sur l'Outarde canepetière dont la population, reproductrice et hivernante, a connu un déclin prononcé sur la plaine de Marsillargues en raison de changements de pratiques agricoles.

M. LEYDIER s'interroge sur ce changement de pratiques, car pour lui rien n'a changé sur la plaine de Marsillargues.

M. JULLIAN souligne qu'un certain nombre de parcelles est dédié à présent à la culture du melon, ce qui n'était pas le cas précédemment (grandes cultures), changement de destination des terres auquel s'ajoute une gestion inappropriée des bords de parcelles et fossés (désherbage).

M. RASCOL s'étonne que les élus de la Commune de Marsillargues et la société de chasse n'aient pas été associés dans la mise en place de ces différentes mesures de gestion.

Mme COMBARNOUS ne comprend pas qu'aucun travail de sensibilisation ne soit fait auprès des agriculteurs afin qu'ils changent de pratiques. Des résultats probants sont atteints dans d'autres régions, pourquoi pas ici. C'est un travail de longue haleine, mais il faut s'en donner les moyens.

Mme LE POMMELET tient à préciser que l'ensemble des agriculteurs de la plaine ont été démarchés dans le cadre du dispositif des mesures agro-environnementales. C'est donc pas faute de sensibilisation. Cependant, ce dispositif est basé sur le volontariat, et les aides associées ne sont pas toujours attractives, face à certaines logiques économiques.

M. LEYDIER ajoute qu'effectivement, face à la faible rémunération de certaines mesures agro-environnementales, ce dispositif est perçu comme contraignant par beaucoup d'exploitants agricoles.

### Veille environnementale

Mme LE POMMELET poursuit sur le bilan d'activités de la mise en œuvre du DOCOB, en abordant le volet Veille environnementale. Celui-ci consiste essentiellement à porter appui aux maîtres d'ouvrage soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Comme pour les années passées, un certain nombre de manifestations sportives sont concernées, auxquelles s'ajoutent en 2018 l'assec du Grand Bastit (Pays de l'Or Agglomération) et le dragage du port de Pérols (Commune de Pérols).

### Bilan de l'animation 2018

Mme LE POMMELET conclut sur le bilan technique et financier de la mise en œuvre du DOCOB. Pour 2018, 96 902 € ont été engagés (Animation DOCOB, contrat Natura 2000) et 91 500 € dépensés (Animation DOCOB, contrat Natura 2000, MAEC). Depuis 2009, plus d'1 million d'euros a été engagé dans la démarche Natura 2000 sur les sites de l'étang de l'Or, avec 39 mesures entreprises sur 43 inscrites au DOCOB.

### 3) Perspectives 2019

Cf. diaporama annexé

Mme LE POMMELET expose qu'il s'agit de mener les missions courantes de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB avec toutefois un travail plus fourni concernant la mise à jour du DOCOB. Elle rappelle les grandes lignes qui avaient été actées lors du COPIL de mars 2018 suite au travail d'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB :

- mise à jour de la composition du COPIL
- maintien du périmètre Natura 2000
- mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (IC)
- nouvelle cartographie des roselières
- compilation des données relatives à la Cistude et aux Oiseaux
- cartographie des 4 principales espèces inscrites en annexe IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore »
- mise à jour de la cartographie du foncier
- mise à jour de la représentativité et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces
- étude sur les chiroptères (enquête).
- ajustement des priorités des objectifs et des actions

Certaines parties (mise à jour de la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces IC) seront confiées à un prestataire. A ce sujet, elle fait part de son inquiétude car la consultation est en cours et très peu de bureaux d'études ont manifesté leur intérêt de répondre. D'autres parties seront réalisées en régie (diagnostic socio-économique, recueil des données relatives aux espèces, etc.). Pour ce dernier travail, le Symbo a recruté un stagiaire pour seconder la chargée de mission Natura 2000.

En parallèle de ce travail technique, elle précise qu'il convient également de mettre à jour la composition du COFIL. Dans ce sens, elle présente une proposition de modification qu'il convient d'acter au cours de cette séance.

→ Le COFIL valide les différentes propositions de modifications de la composition du COFIL.  
Celles-ci sont présentées en annexe I.

La question des experts reste cependant en suspens. Il convient de se rapprocher des Services de l'Etat pour savoir s'ils sont toujours en activités, notamment au sein du CSRPN.

M. CHALOT propose d'intégrer au COFIL les scientifiques travaillant sur l'étude Lagune.

Mme LE POMMELET répond qu'Ifremer est déjà intégré au COFIL (collège des établissements publics).

M. JULLIAN émet que la solution serait de saisir, quand le besoin se présentera, les experts du CSRPN, en sollicitant la DREAL.

Mme LE POMMELET revient sur un travail d'étudiants en BTS Gestion Protection de la Nature « mandatés » l'an passé pour recueillir les attentes des uns et des autres sur la mise à jour du DOCOB. Des échanges avec les acteurs locaux, ont émergé quelques thématiques qui pourraient faire l'objet de groupes de travail dans les mois à venir, en particulier sur :

- surveillance/veille sur site
- communication/sensibilisation
- usages, où en est-on en termes de conciliation
- activités pastorales et berges des cours d'eau

M. RASCOL, témoin régulièrement de braconnage, souligne qu'un travail sera effectivement à réaliser sur la première thématique.

Mme LE POMMELET alerte sur le fait qu'il ne s'agit pas de substituer aux personnes assermentées ou services de l'Etat compétents. Toutefois, la DDTM de l'Hérault dans le cadre de l'élaboration de son plan de contrôle annuel, sollicite tous les ans les chargées de mission Natura 2000 pour qu'ils lui fassent remonter les infractions le plus courantes, et les éventuels besoins de contrôle inopinés. Travailler ensemble sur cette question permettrait effectivement de faire remonter des informations plus pertinentes.

M. GANIBENC insiste sur la nécessité de travailler avec les usagers du site, nombreux.

La deuxième thématique « communication/sensibilisation » a suscité un certain intérêt de la part des participants, et sera donc retenue comme thématique à travailler ensemble.

#### **4) Questions diverses**

Mme NADER souhaiterait savoir ce qu'est devenu l'avion de l'EID qui s'est crashé dans l'étang l'an passé.

M. AUGUSTE précise qu'il ne s'agissait pas d'un avion de l'EID mais celui d'un prestataire de l'EID. L'avion a pu être évacué très rapidement après l'accident. Aucune victime et aucun dégât, en particulier de fuites d'hydrocarbures, n'ont été à déplorer.

Mme NADER note que lors de cette séance la mise en œuvre des mesures compensatoires de la RD61 a été présentée. Qu'en est-il au sujet de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées à la restructuration du Petit-Travers ? Des parcelles devaient être acquises, et des mesures de gestion mises en place.

M. COULON répond que les parcelles ont bien été acquises par le Conservatoire du Littoral, et sont à présent intégrées au plan de gestion local mis en œuvre par Pays de l'Or Agglomération. L'enjeu sur ce secteur est de maintenir les milieux ouverts par des pratiques agricoles adaptées. De plus, il explique que sur le site du Petit-Travers lui-même de nombreux suivis sont mis en place (Amphibiens, Odonates, flore...). Mme NADER demande s'il est prévu une présentation de la mise en œuvre de toutes ces mesures. M. COULON explique que la mise en œuvre de ces mesures et suivis font l'objet d'un rapport annuel. Mme LE POMMELET propose que le prochain COPIL Natura 2000 fasse un focus sur ces opérations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



**5) Annexe I – Modification de la composition du COPIL des sites « Etang de Mauguio »**

<i>Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements</i>	Remarques
<p>M. le président du Conseil Régional Occitanie Pyrénées - Méditerranée  M. le président du Conseil <del>Départemental</del> de L'Hérault  M. le président du Conseil <del>Départemental</del> du Gard  M. le maire d'Aigues-Mortes  M. le maire de Candillargues  M. le maire de La Grande-Motte  M. le maire de Lansargues  <del>M. le maire du Grau-du-Roi</del>  M. le maire de Lunel  <del>M. le maire de Lunel-Viel</del>  M. le maire de Marsillargues  M. le maire de Mauguio  M. le maire de Mudaison  <del>M. le maire de Palavas-les-Flots</del>  M. le maire de Pérols  M. le maire de Saint-Just  M. le maire de Saint-Nazaire-de-Pézan  M. le président de <del>Métropole Montpellier Méditerranée</del>  M. le président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel  M. le président de <del>l'agglomération Pays de l'Or</del>  <del>M. le président de la Communauté de Communes Terre de Camargue</del>  <del>M. le président du Syndicat Intercommunal à Vocations multiples de l'Etang de l'Or</del>  <del>M. le président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or</del>  M. le président du Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise  M. le président de <del>l'EPTB Syndicat Mixte du Bassin de l'Or</del>  <del>M. le président du Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (SIEL)</del>  M. le président de <del>l'EPTB Syndicat Mixte de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents</del>  M. le président de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Languedoc Roussillon</p>	<p>Modification de Région : Occitanie  Modification d'intitulé : Conseil départemental  Modification d'intitulé : Conseil départemental</p> <p>Les Communes du Grau-du-Roi, Lunel-Viel et Palavas-les-flots ne sont pas concernées géographiquement par les sites « Natura 2000 »</p> <p>Modification : Métropole Montpellier</p> <p>Modification : Communauté d'agglomération</p> <p>Terre de Camargue plus concernée si retrait Grau du Roi  Dissolution fin 2019</p> <p>Changement de statut : Symbo  Siel n'existe plus</p>
<i>Collège des usagers</i>	
<p>M. le directeur du Comité Départemental du Tourisme  <del>M. le président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Hérault</del>  M. le président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault  M. le directeur <del>du Centre Expérimental Horticole de Marsillargues de SudExpé</del>  M. le président de la Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas  M. le président de la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  M. le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault  M. le président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard  M. le président de l'Association de Chasse Maritime de l'Etang de l'Or  <del>M. le Président du Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne et Elevage</del> remplacé par M. le président de la Chambre d'agriculture Occitanie  <del>M. le président de l'Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise</del>  M. le président de l'ASA de Marsillargues  M. le président de l'Association « Grande Motte environnement »  M. le président de l'Association Méridionalis  M. le président de l'Association Melgueil Environnement  M. le président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon  M. le représentant des associations locales de cabaniers  M. le directeur du service de navigation Rhône-Saône  M. le délégué régional du Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres</p>	<p>Changement de nom</p> <p>N'existe plus</p>
<i>Collège des services et des établissements publics de l'État (consultatif)</i>	
<p>M. le Préfet de l'Hérault  <del>M. le directeur de la DREAL Occitanie</del>  <del>M. le directeur de la DDTM de l'Hérault régional et départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault</del>  <del>M. le directeur de la DDTM du Gard directrice départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard</del></p>	<p>Changement intitulé : DREAL Occitanie  N'existe plus : DDTM Hérault</p> <p>N'existe plus : DDTM du Gard</p>

<p><del>M. le directeur régional de l'équipement Languedoc-Roussillon</del>  <del>M. le directeur départemental de l'équipement de l'Hérault</del>  M. le directeur départemental de la jeunesse et des sports de l'Hérault  M. le délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse  M. le délégué régional <del>du Conseil Supérieur de la Pêche de l'Agence française pour la Biodiversité</del>  M. le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  Mme la Présidente du Conseil Architectural, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Hérault  M. le délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer</p>	<p>N'existe plus  N'existe plus</p> <p>N'existe plus : Agence Française Biodiversité  anticiper la création de l'ONB ?</p>
<p><b>Les experts (consultatif)</b></p>	
<p>M. J.P. QUIGNARD, Professeur honoraire de biologie marine et lagunaire, membre du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, référent scientifique pour les sites « Étang de Mauguio ».  M. M. LAURET, Océanographe végétal, membre du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, référent scientifique pour les sites «Étang de Mauguio ».</p>	<p>Toujours actifs au sein du CSRPN ??</p>